UNE SEULE MARQUE SUFFIT SUR VOTRE TABLE DE TOILETTE

La Grande Eau de Cologne
L'Extrait Eau de Cologne
Le Savon à Barbe
Le Savon Dentifrice
Le Shampooing — Le Talc

210

Produits purs garantis. Fraîcheur et parfums incomparables.

P. TRANOY Paris Tourcoing

74e Année. — N° 157. Le numéro : 25 centimes JEUDI 6 JUIN 1929.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00
France et Belgique..... » 23.00 ; » 45.00 ; » 80.00
Etranger : Tarif A ..... » 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00
— Tarif B ..... » 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

ANNONCES..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
REDACTION..... TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37.
LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.

Chèques postaux 87 Lille

Les dernières créations des grandes marques
"UNIC" pour MESSIEURS
"AURORE"
"F. PINET" pour DAMES
sont en vente exclusivement pour Roubaix aux CHAUSSURES
Papillon-Bonte
167, Rue de Lannoy, 167

L'aveu de M. Herriot

Les radicaux-socialistes ne sont pas contents. On leur a trop répété en ces derniers temps que leur parti est mort, et les voilà qui assemblent des arguments pour établir qu'il est bien vivant, et même qu'il peut compter sur de longs jours. Naturellement, c'est leur chef véritable, M. Edouard Herriot, qui s'est chargé de la démonstration. Il ne me semble pas qu'il y ait fort bien réussi.

Il s'agissait de prouver, en effet, que le parti radical a une doctrine et un programme radical, spécifiquement radical. Entreprise difficile. Les réformes sociales qu'il réclame, il les a empruntées aux socialistes, et la question que M. Herriot devait trancher était en somme celle-ci : En quoi les radicaux-socialistes se distinguent-ils des socialistes?

On pense bien que d'abord il a parlé du laïcisme. Le laïcisme est la grande affaire des radicaux. Quand ils se disent laïques, ils croient avoir indiqué leur raison d'être. Et peut-être, en effet n'on ont-ils pas d'autre. Mais M. Herriot estime qu'ils ne savent pas assez bien pourquoi ils sont laïques :

« Il y aurait lieu, écrit-il, de faire connaître aux jeunes gens les raisons historiques et logiques du laïcisme... de montrer comment cette doctrine se déduit de toute la tradition française, et comment nos rois ont été, bien plus que nos ministres actuels, des laïques. Le laïcisme de Louis XIV : admirable sujet d'étude. »

Ici, arrêtons-nous un instant pour rire un peu. On dit que M. Herriot rêve de l'Académie. Il serait plaisant qu'il y entrât, portant un grand ouvrage sur Louis XIV laïque et qu'il s'autorisât du grand roi pour condamner les missionnaires. En tout cas, la pensée de justifier l'anticléricalisme de M. François-Albert ou de M. Daladier par l'exemple de Louis XIV est en soi profondément comique, et cet « admirable sujet d'étude » pourrait devenir un simple vaudeville.

D'autre part, M. Herriot voudrait aussi que l'on découvrit aux jeunes radicaux « les raisons économiques et morales de notre conception fiscale », et enfin que l'on examinât la constitution, afin d'y trouver le moyen d'obtenir « un Sénat plus démocratique ».

Si tout le programme était là, il faut bien avouer qu'il serait un peu creux. Mais il comprend aussi des réformes sociales. Et voilà où M. Herriot assaie de prouver qu'en somme les radicaux-socialistes sont beaucoup plus socialistes que les socialistes. Il y a bien une divergence entre les uns et les autres sur la propriété individuelle. Mais elle est petite. Ecoutez :

« La propriété individuelle? Le socialisme la supprime en principe, mais la maintient pour de nombreuses catégories. Le radicalisme l'admet en principe, mais consent, par sa théorie des monopoles, à l'abolir pour tous les grands services publics ou même tous les grands produits, comme le pétrole ou l'alcool. Le salariat? Il y a longtemps que pour ma part j'ai conseillé au radicalisme de le considérer comme un régime de transition, comme un reste de servitude... »

Telle est la manière dont M. Herriot établit que le radicalisme se distingue essentiellement du socialisme. Il est vrai qu'un peu plus loin il découvre une différence qui lui paraît capitale. Voici : les socialistes demeurent attachés à la théorie de la lutte des classes et les radicaux, au contraire, la repoussent. Mais bah! cette théorie a fait faillite chez Proudhon lui-même. Et le chef radical de conclure que si une controverse s'engageait, « on montrerait assez facilement qu'il faut choisir, non entre le radicalisme et le socialisme, mais entre le radicalisme et le communisme. »

Conclusion un peu inattendue mais fort juste. Il n'y a pas à choisir entre le radicalisme et le socialisme, puisqu'ils se confondent presque. L'un n'est que l'aile droite de l'autre. En revanche, le sauvage communisme peut servir de limite à l'action radicale. Quel aveu! Les radicaux ne trouvent sur leur gauche d'autres adversaires que les communistes. Voilà bien la preuve formelle qu'ils n'existent plus en tant que parti : avec sa maladresse ordinaire et son impuissance congénitale à raisonner correctement, M. Herriot établit le contraire de ce qu'il avait annoncé. M. Léon Blum doit bien rire. Son armée va se grossier d'un vaste contingent. Dans trois ans, si nous n'y prenons garde, nous en verrons de belles!

LOUIS LATZARUS.

(De la *Revue Hebdomadaire.*)

Le conflit religieux au Mexique n'est pas terminé

Londres, 5 juin. — On mande de New-York au « Times » :

« Le Sénat mexicain a expulsé hier quatre de ses membres accusés de se montrer favorables aux rebelles. L'archevêque de Morelia, Mgr Leopoldo-Ruiz, dément qu'une trêve ait été conclue entre l'Eglise et le gouvernement.

BILLET PARISIEN

La grève des facteurs

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 5 JUIN. (MINUIT).

Réunis en Conseil de Cabinet, les membres du Gouvernement se sont occupés ce matin du débat qui aura lieu demain à la Chambre au sujet de la grève des facteurs. Cette grève, fort heureusement terminée cette nuit, a été déclenchée dans les conditions que le public a mal comprises. Elle a eu pour origine une retenue de 24 francs sur le salaire des sous-agents des P. T. T. Cette retenue, effectuée en une fois, a pu gêner sensiblement les modestes travailleurs, des Postes qui n'ont pas trop, évidemment, de l'intégralité de leur salaire pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. L'administration n'a donc pas été habile en omettant d'effectuer cette retenue en plusieurs fois.

Sur le principe même de la retenue, aucune dispute ne pouvait être instituée. Les facteurs demandent que leurs primes d'habillement comptent pour leur retraite; l'Etat a pris leur désir en considération et par conséquent il avait à effectuer la retenue du pourcentage obligatoire qui se monte à la modeste somme de 24 francs par an.

Là-dessus, une grève déclenchée par les facteurs d'imprimés du Central parisien est venue aggraver la situation. Le Gouvernement ayant pris des sanctions contre les agents fautifs, la grève générale des facteurs parisiens de lettres et d'imprimés fut ordonnée par les unitaires.

Comment nos dirigeants allaient-ils réagir en face de ce mouvement imprévu? Ils ont pensé que la carence du Gouvernement cuéerait dans la conjoncture un précédent désastreux. Les agents des Postes, comme tous les autres fonctionnaires, ont le droit d'appeler l'attention des Pouvoirs publics sur le chiffre de leur traitement. Qu'ils fassent donc valoir leurs revendications. Mais un mouvement de grève déclenchée sans explication et sans avertissement doit être réprimé si l'on veut éviter que l'Etat sombre dans l'anarchie.

C'est ce que les membres du Gouvernement expliqueront demain à la Chambre. Indulgents pour les victimes des militants révolutionnaires, c'est à ces derniers qu'ils réserveront leur juste sévérité.

R...

Alain Gerbault se rapproche des côtes françaises

Brest, 5 juin. — On signale que le « Fire-Crest » d'Alain Gerbault a été aperçu hier à 90 milles à l'Ouest de Belle-Isle, faisant route vers la Manche. Tout allait bien à bord.

Le retard du « Fire-Crest » s'explique parfaitement. Du 27 mai, date de son passage à 90 milles de Belle-Isle, jusqu'à samedi dernier, Alain Gerbault a dû lutter contre un fort vent de Nord-Est que le « Fire-Crest » recevait directement. Depuis, le temps a changé. Le vent, tournant au Sud-Ouest, a favorisé la navigation du petit cotre, mais celui-ci s'est trouvé tantôt dans la tempête, tantôt dans une brume épaisse et il n'y a rien de surprenant à ce qu'il ait été obligé de s'écarter de sa route.

M. Aubert, patron du chalutier « Yvonne-Claude », qui a rencontré le « Fire-Crest » le 27 mai, au large de Belle-Isle, a fait le récit suivant de cette rencontre :

« Il était 9 heures du matin, dit M. Aubert, je faisais doucement cap Sud, vent Sud-Ouest, jolie brise, mer belle. Je marchais doucement, étant en train de mettre en drague, lorsque j'aperçus, venant du Sud-Ouest un petit yacht, cap au Nord-Est, vent arrière, avec sa voile Marconi haute, d'une forme carrée. Nous coupions sa route. Il passa à une trentaine de mètres derrière nous.

» Sachant par les journaux qu'Alain Gerbault était parti du Cap Vert, se dirigeant vers Le Havre, je ne doutais pas que ce fût le célèbre navigateur. D'ailleurs, lorsqu'il passa près de moi, je reconnus parfaitement le « Fire-Crest » dont j'ai souvent vu des photographies. Gerbault, qui laissait son bateau gouverner seul, était debout au pied du mât. Il me fit des signes du bras, me montrant les mâts de mon chalutier et la voilure de son bateau. Je compris qu'il désirait être signalé par T.S.F. et qu'il ne voulait pas manœuvrer pour me courir dessus. De mon côté, je lui montrai mes fumées en train de filer, pour lui faire comprendre que je ne pouvais manœuvrer pour lui parler. Il continua donc sa route et devait filer cinq à sept nœuds. Avant qu'il passât près de moi, je l'avais vu à proximité d'autres bateaux de pêche, sans qu'il cherchât à les approcher. J'en conclus qu'il n'avait besoin de rien. »

Les postiers parisiens ont repris le travail

(Wide World photos.)

DES GRÉVISTES JOUENT A LA BELOTE, MERCREDI MATIN, DANS UNE VOITURE DES POSTES

Paris, 5 juin. — Les membres du gouvernement se sont réunis, ce matin, en Conseil de cabinet au ministère des Finances, sous la présidence de M. R. Poincaré.

Le Conseil s'est occupé du débat qui aura lieu demain à la Chambre, au sujet des grèves postales.

M. Germain Martin a annoncé que le travail avait été repris partout jeudi matin.

Puis, il a exposé quelle est la situation réelle des facteurs à Paris au début de leur carrière: Le traitement de début des facteurs célibataires ou mariés sans enfant, est de 10.900 francs, se décomposant comme suit: salaire de base, 8.000 fr.; indemnité de responsabilité, 600 fr.; indemnité de résidence, 2.240 fr.; indemnité de chaussures, 150 fr. A ce traitement de début s'ajoutent les éléments suivants: 1° indemnités pour charges de familles, premier enfant, 680 fr.; deuxième enfant, 806 fr.; troisième enfant, 1.209 fr.; quatrième enfant, 1.411 francs; 2° bonification pour service militaire; elle est acquise à tous les facteurs qui ont accompli leur service militaire et leur permet de passer presque immédiatement à l'échelon supérieur.

En résumé, un facteur à Paris ayant fait son service militaire, marié et père d'un enfant, touche comme traitement de début, 11.870 francs. A ce salaire total de près de 12.000 francs s'ajoutent les étrennes et gratifications.

Le sous-secrétaire d'Etat a ensuite rendu compte de la situation. Le travail a repris ce matin, dans tous les services.

Les enquêtes sur les événements du trente mai et du 4 juin, sont en voie d'achèvement Ces enquêtes ont, dès maintenant, permis d'établir des responsabilités individuelles sur lesquelles le gouvernement a fondé ses décisions définitives, qui sont les suivantes:

1° Un certain nombre de révocations et d'exclusions de fonctions de trois mois seront prononcées contre les auteurs des deux cessations concertées de travail, organisées vendredi et mardi, par le Syndicat unitaire des P.T.T.;

2° La peine d'exclusion de fonctions de un mois appliquée le 30 mai à la totalité de la première brigade de facteurs d'imprimés sera, en raison des sanctions dont feront l'objet les organisateurs du mouvement, réduite pour le reste de la brigade, à dix jours seulement.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu demain matin jeudi.

Construira-t-on une autoroute Calais-Lille-Paris ?

Depuis que l'automobile existe une lutte s'est ouverte entre elle et la route. Celle-ci a fait, certes, de grands progrès, mais elle est encore bien loin d'être en l'état que nécessiterait la circulation automobile actuelle, et le nombre des autos ne cessant de croître, on peut dire qu'elle sera de plus en plus en retard sur la circulation automobile, si, prévoyant l'avenir, nous n'établissons un programme routier de grande envergure.

L'automobile réclame en France, comme ailleurs, des routes spéciales. Il y a donc lieu de prévoir la construction de quelques autoroutes bien choisies, grandes artères de circulation générale et internationale — routes « express » du réseau routier — lesquelles, reliées par les autogares aux routes et chemins importants des régions desservies — routes « omnibus » — y déverseront ou en recevront les véhicules automobiles.

Le premier projet à présenter et à exécuter chez nous devrait être celui de Calais-Boulogne-Paris-Lyon-Marseille, avec embranchement vers Lille, puis sur Anvers, Amsterdam qui capterait le trafic automobile de plus en plus puissant, entre l'Angleterre, la Hollande, la Belgique et le bassin méditerranéen, tout en reliant les trois plus importantes villes et les régions les plus prospères de la France. Par la suite, on pourrait établir l'autoroute Paris-Bordeaux-Irun qui se prolongerait sur Madrid par l'autovia Irun-Madrid, et une autre voie transversale Brest-Strasbourg.

Pour être assuré du bon rendement pécuniaire de cette route, il serait utile de construire tout d'abord, comme ligne d'essai, celle Calais-Lille-Paris, la seule autoroute qui soit susceptible actuellement en France d'avoir un trafic de grand tourisme et industriel lui permettant de couvrir ses frais, car elle relierait directement le centre formidable qu'est Paris et sa banlieue (7 millions d'habitants), à la métropole industrielle Lille-Roubaix-Tourcoing et la région minière du Nord (3 millions d'habitants).

De plus, le projet en serait extrêmement facile et peu coûteux, la région traversée n'étant pas accidentée et la ligne Paris, côté de la Manche, serait appelée à avoir une énorme circulation si, comme c'est fort probable, l'Angleterre se décidait à construire le tunnel projeté depuis cent ans.

Le projet de cette autoroute conçu par M. Pigelet, ingénieur des P. C., a reçu l'agrément et les encouragements de nombreuses personnalités techniques, financières, industrielles et politiques. L'étude très poussée de la situation financière montre que l'entreprise est viable et que la dépense ne dépassera pas 1.100.000 francs le kilomètre, dont moitié environ pour la chaussée, qui sera pourvue des revêtements modernes les plus pratiques pour l'automobile.

M. Mac Donald formera le nouveau cabinet anglais

Londres, 5 juin. — Le chef du parti travailliste, M. Mac Donald, est parti mercredi matin pour Windsor. Il a accepté de former le Cabinet.

D'après le « Daily Express », bien que M. Mac Donald préférât attribuer le secrétariat des Affaires étrangères à M. Henderson M. J.-H. Thomas serait plus probablement désigné à ce poste.

D'après le « Daily Telegraph », M. Mac Donald songerait à maintenir M. Henderson davantage en contact avec l'organisation du parti socialiste, attendu que de nouvelles élections générales ne pourront pas être retardées indéfiniment.

D'après le « Daily Express », on croit que des communications non officielles au sujet de l'attitude du parti libéral, auront lieu entre les leaders libéraux et socialistes. Les libéraux promettront d'appuyer les mesures relatives au chômage, à la restauration économique et industrielle, aux chemins de fer, et ils demanderont, en retour, qu'une réforme du système électoral soit votée prochainement par le nouveau Parlement.

Le rapport des experts sera signé vendredi

Paris, 5 juin. — Le Comité de rédaction de la Conférence des experts travaille activement jour et nuit à mettre au point son rapport aux gouvernements.

Les Comités spéciaux, chargé l'un du règlement des prestations en nature, l'autre de l'organisation de la Banque internationale de paiements, ont terminé, ce matin, l'élaboration des textes relatifs à ces questions qui seront insérées dans le rapport général, après approbation par le Comité de rédaction.

On espère que le texte final du rapport d'ensemble pourra être prêt demain soir et que les experts seront en mesure de le signer dans la matinée de vendredi.

Une analyse du document sera publiée immédiatement. Le texte intégral en sera communiqué un peu plus tard.

M. R. Hoover et M. Stimson ont envoyé à l'ambassade des Etats-Unis à Paris, un télégramme félicitant les experts américains du succès remporté dans le règlement final des réparations.

D'autre part, c'est à Bruxelles qu'auront lieu les négociations germano-belges pour la reprise par l'Allemagne des mark. Dans les milieux politiques, sans que la confiance soit absolue, on a la conviction que la question sera résolue suivant les désirs de la Belgique. Celle-ci a fixé et les Allemands ont accepté le chiffre considéré comme devant donner entière satisfaction aux Belges. En outre, les alliés somme l'Allemagne savent aujourd'hui que la Belgique n'acceptera pas le projet des experts si Berlin ne s'incline pas dans la question des mark. Enfin, le Reich, qui a obtenu des améliorations sérieuses quant à ses paiements, a lui-même tout intérêt à en finir avec le problème des mark, s'il veut voir sortir tous les efforts de la conférence de Paris.

On croit aussi que les négociations commenceront la semaine prochaine.

Les accords de Latran seront ratifiés vendredi au Vatican

Rome, 5 juin. — La ratification des accords du Latran aura lieu vendredi, en la fête du Sacré-Cœur. C'est au palais même du Vatican que les instruments de ratification seront échangés.

LES FÊTES DE BARCELONE

(Photo Stella Presse.)

LES REINES DE BEAUTÉ DE CASTILLE ET DE CATALOGNE A BARCELONE

UNE CATASTROPHE MARINE

LE FEU DETRUIT UN PAQUEBOT JAPONAIS TRANSPORTANT 700 PASSAGERS

Tokio, 5 juin. — D'après un télégramme au *Nighi Nichi Shimbum*, le vapeur *Ugo-Maru*, ayant sept cents passagers, hommes et femmes, à bord, aurait été détruit par un incendie.

La plupart des passagers sont des Russes se rendant de Vladivostok au Kamtchatka.

D'autres navires se dirigent rapidement sur le lieu du désastre, mais les détails manquent.

Barataud avait-il vraiment tenté de se suicider ?

Limoges, 5 juin. — Cette septième journée d'audience verra-t-elle la fin du défilé des témoins? Il en reste une douzaine à entendre. A 9 heures on ouvre les débats et l'huissier audiencier vient annoncer qu'il y a trois témoins qui ne sont pas encore arrivés.

« Les suivants », ordonne le président.

Le fusil de l'accusé

Un expert armurier, M. Charles Gervais, vient faire aux jurés un petit cours sur les armes à feu en général et le fusil de Barataud en particulier.

« C'est un fusil de chasse, calibre 12, semi-automatique, à chiens extérieurs », explique-t-il en manipulant la carabine avec laquelle Charles Barataud tua Bertrand Peynet. L'expert assure: « Cette arme est en parfait état. Elle ne pouvait pas faire de ratés. »

— Mais comment Barataud s'est-il servi de son fusil, quand il voulut se suicider?

Le mieux c'est de le demander à l'accusé lui-même.

On passe donc la carabine, non chargée, bien entendu, à Charles Barataud, et celui-ci se levant, place l'arme contre lui.

— Montrez à messieurs les Jurés, insiste le président. Mettez le canon dans votre bouche. C'est ça, n'ayez pas peur, il n'est pas chargé. (Mouvements).

Les photographes se hâtent de saisir cette scène.

— Les traces de percussion, continue l'expert, ont bien été produites par le percuteur. Pour donner une explication satisfaisante de ces ratés, il faut admettre qu'en même temps que l'agent appuie sur la gâchette, il accompagne le chien dans sa course, mais celui-ci s'accroche alors automatiquement au cran de sûreté. Donc, les cartouches n'ont pas pu rater.

Les conclusions ne plaisant pas à Barataud, celui-ci fait remarquer qu'à plusieurs reprises, il a demandé une contre-expertise et que celle-ci fut confiée à des experts de Paris.

Sur quoi, M. Gervais riposte : « Les experts de Limoges, de Brive ou de Périgueux sont aussi compétents que les experts de Paris. (Sourires). Pour moi, conclut l'expert, les deux tentatives de suicide de Barataud sont au point de vue technique, impossibles. » (Mouvements).

On fait revenir à la barre le médecin expert Raymondau, puis, comme on n'arrive pas à se mettre d'accord, le président prie l'armurier de rester à l'audience.

On appelle un autre expert-armurier, lui aussi, M. Joseph Monti.

— Pour moi, déclare-t-il, s'il y a eu des ratés, cela provient de ce que le chien a été gêné dans sa course, car le fusil était en très bon état.

L'amie de Bertrand Peynet dépose

Une déposition dont on espérait beaucoup: la dernière sans doute de ce procès, c'est celle de Mme Lucie Breles, qui fut l'amie de Bertrand Peynet. Elle a 28 ans, blonde, habillée simplement de noir, un renard gris sur les épaules; Mme Breles ne sait rien de l'affaire.

— Je ne lisais même pas les journaux, dit-elle. Je n'ai appris quelque chose que lorsque Mme Peynet m'a brutalement annoncé la mort de son fils.

Elle ajoute: « J'ai connu Peynet en 1925. »

— Mais il était fort jeune à ce moment-là, observe le président.

— Je ne lui ai jamais demandé son âge, répond Mme Breles.

Et l'attitude de Peynet, pendant les journées tragiques?

— Rien d'anormal, assure Mme Breles. Bertrand Peynet ne m'a pas parlé de Barataud quand nous étions à Brive. Voici du reste comment les choses se passèrent, cela vous prouvera que j'ai tout ignoré:

« Le mercredi, veille du drame, nous avons fait, Peynet et moi, une promenade en automobile. Nous avons eu une panne, nous sommes rentrés jeudi. Je ne suis pas sortie.

» Je n'ai pas vu Peynet. Le vendredi à 6 heures du soir, nous sommes allés ensemble chez Barataud pour le prier de nous prêter sa voiture: nous sommes restés chez lui un quart d'heure en tout. Barataud nous répondit: « C'est impossible, elle est en panne » Alors Bertrand Peynet et moi, nous avons réglé ensemble notre voyage à Brive. Le samedi, je suis allée avec ma mère à Brive, Peynet est arrivé un peu plus tard par le train suivant; nous sommes restés ensemble trois jours. Je vous répète que je n'ai rien relevé d'anormal pendant tout ce temps-là dans l'attitude de Peynet. »

A la requête de Me Pierre Masse, le témoin reconnaît que l'accusé prêtait facilement sa voiture. « Nous avons, Bertrand et moi, usé et abusé de son automobile, et pas nous seulement, bien d'autres. » (Sensation).

Cette déposition, faite d'une voix bien timbrée, n'apporte donc pas les révélations que l'on attendait.

Une impression de déception, toutefois, persiste après le départ de Mme Breles que le président remercie: « Vous êtes malade, madame, vous êtes dans l'angoisse à la pensée de venir à cette audience. Cependant, vous avez fait un grand effort pour témoigner quand même. »

La jalousie de Barataud

Sur la jalousie de Barataud, on entend un jeune homme à la voix grêle, M. Robert Wurtz, qui connut l'accusé à Paris, par son locataire.

« Barataud était, dit-il, d'une jalousie féroce. Il souffrait de l'amour que Bertrand Peynet portait à une femme et il était décidé à tout pour garder l'affection de Peynet. »

A l'heure actuelle, tous les témoins régulièrement cités ont été entendus. Il ne reste plus que cinq témoins que le ministère public et la défense ont décidé de faire venir. Mais Me Pierre Masse fait connaître qu'il renonce à leur audition.

A la prison de Limoges

On cite encore le docteur Hervy. C'est lui qui est chargé du service médical de la prison de Limoges et que l'on appela pour examiner Charles Barataud après ses tentatives de suicide.

« Je constatai, à hauteur du sein droit, une plaie contuse de deux centimètres de long, pas très profonde, qui avait saigné un peu, la valeur d'un verre à liqueur. Barataud m'a paru ennuyé et surtout préoccupé par ce qu'allait écrire la Presse. J'eus, quant à moi, tout d'abord, l'impression que c'était là une tentative truquée de suicide. Je changeai plus tard un peu d'opinion quand je sus que le détenu Bréfy avait fait dévier le coup et avait été blessé lui-même. Le lundi 27 mai 1929, vers 11 h. 15, poursuit le docteur, Barataud me conta comment il avait essayé de se perforer l'intestin avec une fourchette. J'examinai la blessure au ventre; elle n'était pas profonde. Toutefois, nous l'avons sérieusement étudiée pour éviter toute complication. Est-ce un simulacre de suicide? Est-ce une véritable tentative de suicide? Il m'est impossible, malgré l'état des blessures, d'affirmer quoi que ce soit. Je ne puis que vous donner mes impressions personnelles, ce que j'ai fait. »

Le président revient sur les conclusions du docteur Hervy, qui affirme: « L'accusé est complètement remis aujourd'hui, et il peut assurer sa défense dans les meilleures conditions possibles. »

On montre au témoin les pièces à conviction, la fourchette à une seule dent; il la reconnaît, mais le couteau avec quoi Barataud voulut se perforer le cœur, le docteur ne croit pas que ce soit le même. (Sensation).

— Je vais ordonner une enquête tout de suite, décide le président, et l'on entendra à ce sujet le gardien-chef de la prison, car il faut que l'on sache si l'on a changé le couteau, si l'on a escamoté le véritable couteau pour en mettre un autre.

— Il y a une supercherie bien curieuse, remarque Me Pierre Masse, c'est que ce couteau inconnu est quand même taché de sang. (Mouvement).

Une déclaration du président des Assises

Avant de lever cette audience, le président Tereygeol tient à faire aux jurés cette déclaration: « Il y a un fait certain, messieurs, c'est que Barataud ne voulait pas comparaître devant vous. Je l'ai vu, je lui ai dit combien il me répugnait ainsi que la loi me le permettait, de le faire juger sans qu'il parût au procès.

» S'est-il rendu à mes conseils? A-t-il changé d'avis? Toujours est-il qu'il est venu, que les débats se sont déroulés avec toutes les garanties exigées légitimement et que l'accusé a pu se défendre. Ainsi, messieurs les Jurés, n'ayez sur ce point aucune inquiétude et continuez comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour, à rester sourds à toutes les sollicitations et à toutes les rumeurs extérieures. » (Sensation prolongée).

L'audience suspendue à midi, a été reprise à 14 heures.

Les derniers témoins

Limoges, 5 juin. — Des témoins sont encore entendus à la reprise de l'audience de l'après-midi. C'est d'abord le détenu Marcel Bréfy. Sa main droite est encore enveloppée. C'est lui qui fit dévier le coup de couteau que Barataud voulut se donner dans la région du cœur.

A ce sujet, l'accusé reconnaît qu'il s'est muni d'un couteau qui servait à couper du caoutchouc.

— Les responsabilités seront établies et les sanctions prises seront sévères, assure le président.

On fait entrer Mme Marie Clabaudie, caissière de cinéma. Sa déposition est confuse et elle se résume ainsi:

— J'ai remis à 9 h. 30, le 30 au soir, un ticket de cinéma à M. Barataud et je me suis dit à moi-même: « Tiens, c'est la seconde fois que M. Barataud vient voir ce film! »

Comme le ministère public s'étonne du silence de Mme Clabaudie jusqu'à ce jour, le témoin répond:

— On ne m'a pas interrogée. (Rires).

— Mais, observe le président, vous avez fait part de vos remarques à des amies.

— Oui, à tout le monde autour de moi et à tout le monde du cinéma. (Hilarité).

— Mais nommez-les!

— A tout le monde, je vous dis! (Nouveaux rires).

La caissière du cinéma a également demandé conseil à un chef de bureau de la préfecture, M. Francis Clément.

— Elle m'a avoué, déclare-t-il, qu'elle ne pouvait pas se rappeler si c'est le douze janvier au soir ou bien plus tard dans la semaine, qu'elle avait donné un billet à Barataud. Elle ne savait plus! (Sensation).

L'audition des témoins est terminée.

Les plaidoiries

Les plaidoiries commencent. L'avocat de Mme veuve Faure, Me Charley, prend le premier la parole pour réclamer justice contre celui qu'il appelle un des plus cyniques criminels du siècle. Me Charley, qui a assisté à la recherche du cadavre du chauffeur Faure, rappelle ces angoissantes minutes. Il le fait d'une voix qui s'élève à mesure qu'un entend

PEYNET SORT DE LA PRISON, ACCOMPAGNÉ DE GENDARMES (W.W.P.)